

Cas de figure concernant la détermination de la subvention d'intérêt:

Ménage avec deux enfants: Revenu imposable du ménage: 29.747,22 € pour l'année 2003

Subvention d'intérêt en faveur de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration d'un logement: 0,50 %

Quelle est la démarche à suivre pour demander une subvention d'intérêt?

- Veuillez vous procurer une demande en obtention d'une aide pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration d'un logement auprès du Service des Aides au Logement, moyennant un formulaire spécial mis à disposition du public par les services du Département du Logement.
- Veuillez remplir et signer ce formulaire correctement en y joignant toutes les pièces à l'appui requises.
- Le service compétent vous informera dans les meilleurs délais si vous pouvez bénéficier d'une subvention d'intérêt ou, le cas échéant, des autres aides demandées.

Pour des informations complémentaires, veuillez vous adresser au Service des Aides au Logement, coin avenue Gaston Diderich / boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1420 Luxembourg.

Bonification d'intérêt

Qu'est-ce qu'une bonification d'intérêt?

C'est une aide en intérêts de l'Etat de l'ordre de 0,875% par enfant à charge qui peut être accordée afin de réduire vos charges mensuelles si vous avez contracté un prêt hypothécaire en vue de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration de votre logement.

Quand pouvez-vous bénéficier d'une bonification d'intérêt?

- Lorsque vous avez contracté un prêt hypothécaire auprès d'un établissement financier pour construire, acquérir ou améliorer votre logement qui se situe au Grand-Duché de Luxembourg et qui servira d'habitation effective, principale et permanente à votre ménage.
- Lorsque vous n'êtes ni propriétaire ni usufruitier d'un autre logement au Grand-Duché ou à l'étranger.

N.b.: Contrairement à la subvention d'intérêt, la bonification d'intérêt n'est notamment soumise à aucune condition de surface utile d'habitation.

Quel est le revenu à prendre en considération?

La bonification d'intérêt n'est soumise à aucune condition de revenu.

Quels sont les enfants à prendre en considération?

Sont considérés comme enfants à charge, les enfants pour lesquels vous touchez des allocations familiales et qui font partie de votre ménage.

La bonification d'intérêt est notamment refusée:

si vous (ou votre conjoint):

- êtes ou devenez propriétaire d'un autre logement au Grand-Duché ou à l'étranger;
- n'avez plus d'enfants à charge;
- n'habitez plus le logement pour lequel la bonification est payée;
- louez le logement en tout ou en partie;
- avez remboursé intégralement le prêt hypothécaire concerné;





Aménagements spéciaux

Quel est le mode de calcul de la bonification d'intérêt?

Pour le calcul de la bonification d'intérêt, les prêts sont pris en considération jusqu'à la somme de 150.000 € .

Les dossiers individuels sont réexaminés d'office tous les deux ans.

Cas de figure concernant la détermination de la bonification d'intérêt:

N.B : Veuillez noter que le montant des avantages pour enfants dans la subvention d'intérêt sont déduits de la bonification d'intérêt.

Exemple:

Ménage avec deux enfants:

montant du prêt hypothécaire: 165.000 €

durée du prêt: 20 ans

revenu imposable du ménage: 29.747,22 €

Vu que les avantages pour enfants dans la subvention d'intérêt sont imputés sur la bonification d'intérêt et qu'une subvention d'intérêt de 0,50% sur le prêt hypothécaire jusqu'à la concurrence de 125.000 € a déjà été accordée, la bonification se réduit à : $1,75 (2 \times 0,875) - 0,50 = 1,25$ %. De plus, les requérants ont encore droit à 1,75 % sur 25.000 € du prêt hypothécaire, étant donné que la bonification d'intérêt est calculée sur un montant maximum de 150.000 € (alors que pour la subvention d'intérêt, ce montant est de 125.000 €).

Récapitulons:

Subvention:	0,50 % sur 125.000 €	soit environ	49,67 € / mois
Bonification:	1,25 % sur 125.000 €	soit environ	124,35 € / mois
	1,75 % sur 25.000 €	soit environ	34,74 € / mois

Montant total des aides financières accordées par mois par l'Etat : 208,76 € .

Quelle est la démarche à suivre pour demander une bonification d'intérêt?

- Veuillez vous procurer une demande en obtention d'une bonification d'intérêt auprès du Service des Aides au Logement moyennant le formulaire spécial mis à disposition du public par les services du Département du Logement.
- Veuillez remplir ce formulaire minutieusement en y joignant toutes les pièces à l'appui requises.

Pour des informations complémentaires, veuillez vous adresser au Service des Aides au Logement coin avenue Gaston Diderich/boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1420 Luxembourg.

Aide pour aménagements spéciaux au profit des personnes handicapées physiques

Il s'agit d'une aide en capital de l'Etat qui peut être obtenue pour réaliser dans les constructions nouvelles ou existantes des aménagements spéciaux, au profit d'une personne physique atteinte d'un ou plusieurs handicaps moteurs.

L'aide de l'Etat correspond à 60% du coût des travaux sans pouvoir dépasser au total quinze mille euros.

